

Chercher dans ce site :

Recherche



Accueil

Contact

▣ La Fédération

▣ Un réseau national

▣ Tour de France

▣ Grand Paris de l'Egalité

▣ Universités Européennes  
des Maisons des Potes

▣ Nos actions

▣ Juridique

▣ 2023

▣ 2022

▣ 2021

▣ Procès du commando de  
Génération identitaire pour  
l'attaque de SOS Méditerranée

▣ Procès du président du  
Yachting Club Christian  
Tommasini à Marseille pour  
incitation à la haine raciste

▣ Procès d'un groupuscule  
d'ultradroite (OAS) aux projets  
d'attentats terroristes

▣ Procès à Metz de Cassandra  
Fristot, ancienne élue FN pour  
incitation à la haine antisémite

▣ Procès en appel de 5  
profanateurs du cimetière juif  
de Sarre-Union

▣ Procès de Valeurs Actuelles  
pour injures racistes contre la  
députée LFI Danièle Obono

▣ Procès contre un policier  
néonazi de Belfort

▣ Procès de deux militants de  
Génération identitaire pour  
injures publiques et  
provocation à la haine raciale  
en Haute-Garonne

▣ Procès en appel d'Eric  
Zemmour pour incitation à la  
haine raciste

▣ Procès d'Adrien Poncelet pour  
incitation à la haine raciale et  
discrimination raciale

▣ 2020

▣ 2019

▣ 2018

▣ Interpellation

▣ Les personnalités qui  
nous soutiennent

▣ Pote à Pote

▣ SOS Stage

Galerie Multimédia

NEWSLETTER

ABONNEMENT A "POTE  
A POTE"

## Procès à Metz de Cassandra Fristot, ancienne élue FN pour incitation à la haine antisémite



La Maison des Potes était en procès le mercredi 8 septembre 2021 au tribunal correctionnel de Metz contre l'antisémitisme insidieux.

La Maison des Potes, représentée par Me Bernard Petit, bâtonnier, s'est portée partie civile le 8 septembre 2021 contre Cassandra Fristot, poursuivie pour incitation à la haine raciste contre les juifs. Le 20 octobre 2021, elle a été condamnée à 6 mois de prison avec sursis.

Cette ancienne élue FN au conseil municipal d'Hombourg le Haut et candidat FN aux élections législatives, ancienne cheffe de cabinet du vice-président du FN, est jugée pour avoir, de manière insidieuse dans une manifestation contre le pass sanitaire, accusé de "traîtrise" une liste iconoclaste de personnalités qui, pour l'essentiel, n'ont en commun que le fait d'être juives.

La militante d'extrême droite avait inscrit sur sa pancarte, qu'elle brandissait durant la manifestation, les noms de plusieurs responsables politiques, hommes d'affaires et intellectuels, dont la plupart sont juifs, avec le slogan "Mais qui ?"

Ce slogan est apparu à la suite d'un entretien en juin sur la chaîne CNEWS d'un général à la retraite, Daniel Delawarde, signataire d'une tribune évoquant le "délicatement" de la France et publié par l'hebdomadaire "Valeurs actuelles". A la question "Qui contrôle la "meute médiatique" ?" et après plusieurs relances, il avait répondu "La communauté que vous connaissez bien", avant d'être coupé par le présentateur Jean-Marc Morandini.

Le juif comme bouc émissaire avait fait sa réapparition dans la rue avec les Gilets jaunes, de manière marginale, infiltrée, insidieuse. Dans les défiles des antivaccins et des antipass, un antisémitisme totalement décomplexé instrumentalise la pandémie. Il est toujours l'expression d'une minorité, mais elle ne se cache plus pour s'exprimer.

Les effluves nauséabondes qui polluent les cortèges font remonter au temps de l'affaire Dreyfus, quand une haine obsessionnelle et paranoïaque s'étalait sans vergogne, assimilable à celle dont est la cible Emmanuel Macron et, par extension, la communauté dont il serait le complice. Ils émanent d'encore plus loin, de cette peste du Moyen-Âge dont les juifs avaient été désignés responsables. La Covid devient un prétexte détestable pour ranimer la légende des empoisonneurs de puits.

Il s'agit clairement d'une incitation à la haine antisémite et il s'agit d'un délit qui doit être réprimé.